

## COMMUNE DE FONTAINE SOUS PREAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2023

Date de convocation : 19 juin 2023

Membres en exercice : 15

Membres présents : 10

Dominique CHAMBON, Francis DEBREY, Victoire DUFRESNE, Antoine FORGAR, Linda GUITTET, Evelyne HUROT, Anne LANGARD, Nadine LECOMTE, Karine MAUREY, Laurent SUBLARD formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés : Bruno CARLIER (avec pouvoir donné à Antoine FORGAR), Astrid CONSTANTIN (avec pouvoir donné à Laurent SUBLARD), Emmanuel DEMOUGE (avec pouvoir donné à Dominique CHAMBON), Jean GOUVERNEUR (avec pouvoir donné à Francis DEBREY), Philippe RUMINY (sans pouvoir).

Membres votants : 10

Membres représentés : 4

Présidence : Francis DEBREY

Secrétaire : Anne LANGARD

### OBJET : CIMETIERE COMMUNAL - ENTRETIEN DES SEPULTURES DE RENE DESBUISSONS ET SON EPOUSE MARIE-LOUISE, ET DE AUGUSTE BEAUCE

Le nettoyage et l'entretien des tombes, site cinéraire et caveaux provisoires sont à la charge des familles et doivent être effectués régulièrement.

Monsieur le maire rappelle que :

- Auguste Beaucé a été blessé de guerre et décoré de la médaille militaire et de la croix de guerre lors de la Première Guerre Mondiale.
- René et Marie-Louise Desbuissons ont reçu la médaille de La France Libérée pour services exceptionnels rendus à la cause alliée pendant la Seconde Guerre Mondiale. Marie-Louise Desbuissons a reçu un certificat de gratitude et de reconnaissance des Etats-Unis pour sa contribution à la cause alliée pendant l'occupation ennemie.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité que l'entretien de la sépulture des époux René et Marie-Louise Desbuissons, et celle de Auguste Beaucé, sera dorénavant pris en charge par la commune.

POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE.



The image shows a circular official stamp of the Commune de Fontaine-sous-Preaux, Seine-Maritime. The stamp features a central emblem and the text 'COMMUNE de FONTAINE-sous-PREAUX' and '(Seine-Maritime)'. A blue ink signature is written over the stamp.



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE  
EXEMPLAIRE

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS  
VALANT ACCUSE DE RECEPTION \***

<b>COLLECTIVITE</b>  COMMUNE DE FONTAINE-SOUS-PREAUX PLACE DE LA REPUBLIQUE 76160 FONTAINE-SOUS-PREAUX	<b>DATE ENVOI : 24/06/2023</b>
--	--------------------------------

<b>Désignation des pièces : objet</b>	<b>Référence de l'acte</b> (n° délib ou AR, DC, CO ... + N° + Date)	<b>Observations éventuelles de pré- contrôle de légalité</b>
Adoption de la nomenclature M57	Délibération n° 2023/18	
<del>Désaffectation et déclassement par anticipation de la salle des fêtes avant session</del>	<del>Délibération n° 2023/19</del> <i>sera transmise ultérieurement</i>	
Cimetière communal – entretien des sépultures de René Desbuissons et son épouse Marie-Louise, et de Auguste Beaucé	Délibération n° 2023/20	
Avis sur le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère Vallée de Seine 2023-2027	Délibération n° 2023/21	
Désignation des référents déontologues des élus locaux	Délibération n° 2023/22	
Renouvellement du contrat avec l'ADICO pour l'accompagnement à la protection des données à caractère personnel	Délibération n° 2023/23	
Prise en charge des frais occasionnés par les déplacements des agents	Délibération n° 2023/24	

CACHET DE LA COLLECTIVITE ET SIGNATURE :

CACHET DE RECEPTION DE LA PREFECTURE :

**\* seuls les documents répondant à l'obligation de transmission doivent être communiqués à la préfecture**